

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----o-----
SEANCE ORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2014
-----o-----

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Ayant donné procuration : 1
- Votants : 23

Date de convocation : 24 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le trente décembre à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : M. Jean TRAMONT

ETAIENT PRESENTS : M. Gérard DUBRAC, Mme Marie-Paule GARCIA, M. Philippe BEYRIES, Mme Cécile LAURENT, M. Thierry SACRE, Mme Marie-Claude SEAILLES, M. Alexandre CARDONA, Mme Frédérique TURRO, M. Laurent BOLZACCHINI, Mme Atika OUADDANE, Mme Marie SONNINO, M. Jean TRAMONT, Mme Vanessa MARTIAL, M. Didier CHATILLON, Mme Rose-Marie MARCHAL, M. Alexandre BAUDOUIN, Mme Corinne BAREILLE, M. Serge COTRET, Mme Marie-Andrée DUCASSE, M. Didier HURABIELLE, M. Alain PINSON, Mme Geneviève SABATHIER

ABSENTS EXCUSES : M. Roël VAN ZUMMEREN, Mme Lydia NOUAILLES, M. Patrick GOUZENES, M. Bernard GALLARDO, Mme Françoise MARTINEZ, Mme Hélène DELPECH, M. Jean – François ROUSSE

ONT DONNE PROCURATION : Mme Lydia NOUAILLES à Mme Marie-Paule GARCIA

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

TRANSFERT DE COMPETENCE ENTRE LE CCAS ET LA COMMUNE

Vu la délibération du 30 octobre 2014 du conseil municipal de Condom décidant de la reprise en compétence des activités extrascolaires et périscolaires, de l'aide aux devoirs aux élèves des écoles et collèges, des activités extrascolaires pour les jeunes de 11 à 18 ans exercées par le Centre Communal d'Action Sociale de Condom à compter du 1^{er} janvier 2015, en vue d'un transfert vers l'intercommunalité

Considérant que la majorité qualifiée nécessaire pour le transfert des compétences ci-après, n'a pas été acquise au sein des communes intégrées à la Communauté de Communes de la Ténarèze :

- La construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et équipements scolaires (préélémentaires, élémentaires) du premier degré, périscolaires et extrascolaires ;
- L'investissement et le fonctionnement du service des écoles, c'est-à-dire l'acquisition, l'entretien et le renouvellement du matériel scolaire et du matériel collectif d'enseignement (mobilier, matériel informatique, matériel bureautique, matériel divers...), les fournitures scolaires, la participation aux coopératives ;
- Les cantines et la restauration scolaire, les garderies et les activités périscolaires et extrascolaires ;

- Les études surveillées des écoles primaires ;
- L'aide aux devoirs aux élèves des écoles et collèges le cas échéant ;
- Les activités extrascolaires pour les jeunes de 11 à 14 ans et de 14 à 18 ans ;
- L'emploi et la gestion du personnel affecté en tout ou partie à ces différents services ;
- L'organisation du transport scolaire des enfants des écoles du premier degré par délégation du Département et l'accompagnement dans les bus, le cas échéant.

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité du service public tout en garantissant une simplification de la gestion administrative,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à **21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (M. PINSON et Mme SABATHIER),

DECIDE d'annuler la délibération n°2014-220 du 30 octobre 2014.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs 2015 de la restauration scolaire comme suit :

ECOLES PUBLIQUES DE CONDOM	Tarifs 2015	
	Euros	% Aug.
Ecoles primaires et maternelles - Enfants résidant sur le territoire de la CCT et scolarisés à Condom	2,20	0%
Ecoles primaires et maternelles - Enfants non-résidents sur le territoire de la CCT et scolarisés à Condom	2,90	0%
Adultes autorisés - résidents de Condom	4,40	0%
Adultes autorisés - non-résidents de Condom	5,80	0%

ECOLES PRIVEES DE CONDOM	Tarifs 2015	
	Euros	% Aug.
Ecoles primaires et maternelles	2,90	0%
Collège	2,90	0%
Adultes	4,40	0%
Goûter	0,73	0%

DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°3 du budget primitif de l'exercice 2014 de la commune



Le Maire,
Gérard DUBRAC